



HAL
open science

Les inscriptions médiévales de Saint-Pierre du Dorat

Robert Favreau

► **To cite this version:**

Robert Favreau. Les inscriptions médiévales de Saint-Pierre du Dorat. Le millénaire de la mort d'Israël du Dorat, Nov 2014, Limoges-Le Dorat, France. pp.283-302. halshs-03208232

HAL Id: halshs-03208232

<https://shs.hal.science/halshs-03208232>

Submitted on 28 Jan 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les inscriptions médiévales de Saint-Pierre du Dorat

Robert FAVREAU

À côté des chroniques et des chartes les inscriptions offrent à l'historien une source complémentaire, un message qu'on a voulu permanent en le gravant dans la pierre, à la vue de tous. On en verra, avec la collégiale Saint-Pierre du Dorat la diversité et la richesse de sens.

I. Inscriptions rapportées par Robert du Dorat

Le chapitre Saint-Pierre du Dorat a été fondé par Boson le Vieux, comte de la Marche, vers 975¹. D'après le plus ancien historien du Dorat, Pierre Robert², lieutenant général de la sénéchaussée de la Basse Marche (1589-1658), la chapelle primitive fut incendiée par les gens d'Itier de Magnac alors que le comte de la Marche faisait le siège de Confolens. Après qu'il eut pris le château de Confolens, le comte assiégea Itier dans son château de Magnac et le contraignit à une lourde réparation financière pour les dommages qu'il avait causés au chapitre et à la ville du Dorat. Pierre Robert rapporte une inscription qui mentionne les événements :

Anno Domini 1013 incoata fuit ecclesia Sancti Petri Scotorensis quae antea cremata fuerat per Magnatenses.

« En l'an du Seigneur 1013 fut commencée l'église Saint-Pierre *Scotorensis* qui avait été auparavant incendiée par les gens de Magnac »³.

Pierre Robert a remplacé les chiffres romains de la date par des chiffres arabes, rétabli la diphtongue de *quae*, comme le font bien d'autres auteurs des XVII^e et XVIII^e siècles, mais il n'y a pas de raison d'écarter ces événements et cette inscription, que retiennent d'ailleurs la plupart des historiens de la Marche, comme Georges Thomas⁴ ou Jacques de Font-Réaulx⁵. Tous les auteurs qui donnent le texte le font à partir de Pierre Robert⁶. Le terme du Dorat n'existe pas encore, le lieu étant dit

¹ Voir l'article de A. MASSONI dans ce même volume.

² J. de FONT-REULX, « Le chapitre Saint-Pierre du Dorat. Notice historique, *Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Limousin* (désormais *BSAHL*), t. 73, 1930, p. 42 ; E. LECOINTRE-DUPONT, « Essai sur la vie et les ouvrages de Jehan et Pierre Robert successivement lieutenants généraux au siège royal de la Basse-Marche », *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1845, p. 289-350 ; L. PEROUAS, *Pierre Robert (1589-1658), un magistrat du Dorat entre érudition et observation*, Limoges, 2001.

³ Poitiers, Médiathèque François-Mitterrand, collection Dom FONTENEAU, t. 30, p. 157, pour les événements, 794, pour l'inscription.

⁴ G. THOMAS, *Les comtes de la Marche de la Maison de Charroux (X^e siècle-1177)*, Paris, 1928, p. 30.

⁵ J. de FONT-REULX, « Le chapitre Saint-Pierre du Dorat », *op. cit.*, p. 48-49.

⁶ Abbé TEXIER, *Manuel d'épigraphie suivi du recueil des inscriptions du Limousin*, Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1850, p. 130 ; abbé ROUGERIE, *Vies de saint Israël et de saint Théobald, chanoines de l'église collégiale du Dorat. Histoire de leurs reliques et de leur culte*, Le Dorat, 1871, p. 137, n. 1 ; H. AUBUGEOIS DE LA VILLE DU BOST, *Histoire du Dorat*, Poitiers et Paris, 1880 p. 27 ; J. de FONT-REULX, « Le chapitre Saint-Pierre du Dorat », *op. cit.*, p. 48-49 et « Recueil de textes et d'analyses concernant le chapitre Saint-Pierre du Dorat », *BSAHL*, t. 72, 1927, p. 259, n° 7 ; J. MAURY, M.-M. GAUTIER, J. PORCHER, *Limousin roman*, La Pierre-qui-Vire, 1960, p. 204, mention.

Scotorium, peut-être en raison d'une installation de Scots (Écossais, Irlandais), car on sait qu'il y a eu de nombreux disciples de saint Colomban dans la Gaule mérovingienne. La chronique d'Adémar de Chabannes⁷ parle de Pierre *abbas Scotoriensium canonicorum*. L'ex-libris du XI^e siècle d'un manuscrit carolingien du *Liber de diversis questionibus* de saint Augustin⁸ est le premier document citant la collégiale sous le nom de *Sancti Petri Deaurati*. Des actes entre 1087 et 1096, le privilège de Lucius III en 1185, disent aussi *Deauratensis*. Seule la date même de 1013 est remise en cause par les historiens du Dorat, du fait notamment d'une discordance avec le *Conventum*⁹, mais on sait, en même temps, que le *Conventum*¹⁰ n'est pas une chronique historique. Sans pouvoir se prononcer avec assurance sur la date, on retiendra une première inscription commémorant un événement historique au début du XI^e siècle.

Par Pierre Robert du Dorat nous avons une autre inscription à caractère historique pour la collégiale en 1075 :

Anno 1075 quinto idus octobris, vacante sede Lemovicensi, Philippa rege Francorum regnante, consecratum fuit majus altare in honorem beatorum apostolorum Petri et Pauli a reverendo patre Lexoviensi episcopo.

« En l'an 1075, le cinq des ides d'octobre, en la vacance du siège de Limoges, sous le règne de Philippe roi des Francs, l'autel majeur a été consacré en l'honneur des bienheureux apôtres Pierre et Paul par le révérend père évêque de Lisieux »¹¹.

Le 11 octobre 1075 est un dimanche, jour habituel pour une consécration d'autel. L'évêque de Limoges Itier est mort le 9 juillet 1073 et on ignore la date de l'élection de Guy de Laran qui lui succèdera. L'évêque de Lisieux en 1075 est Hugues d'Eu¹². La formule *consecratum est hoc altare in honore...* est habituelle à partir de la fin du XI^e siècle, l'évêque consécrateur est dit *reverentissimus* (Elné, 1069), *dominus* (Pouillon dans les Landes), au XI^e siècle, *dominus, venerabilis, reverendus pater* (Cîteaux, 1193), au XII^e siècle, les *venerandus, reverendus, venerabilis* devenant courants au XIII^e siècle¹³. On a aussi un *reverentissimus pater* pour une dédicace à Err en 930 (Pyrénées-Orientales), un *reverendus praesul* à Pontigny en 1123, *reverendus in Christo pater* à Saint-Étienne de Langres en 1126 et à Notre-Dame de Chaage à Meaux en 1158, *reverendus pater* en 1160 à l'abbaye d'Igny, *reverendus pater dominus* à Saint-Victor de Paris en 1174, etc.

⁷ *Ademari Cabannensis chronicon*, P. BOURGAIN, R. LANDES, G. PON (éds.), Turnhout, 1999, p. 164.

⁸ Poitiers, Médiathèque François-Mitterrand, ms. 63 (176), parchemin collé au revers de la reliure en bois.

⁹ J. de FONT-REAUXX, « Le chapitre Saint-Pierre du Dorat », *op. cit.*, p. 49. La datation par « l'année du Seigneur » est connue en épigraphie à partir du IX^e siècle (R. FAVREAU, « La datation dans les inscriptions médiévales françaises », Bibliothèque de l'École des chartes, t. 157, 1999, p. 14-18.

¹⁰ *Le Conventum (vers 1030). Un précurseur aquitain des premières épopées*, G. BEECH, Y. CHAUVIN, G. PON (éds.), Genève, 1995.

¹¹ Poitiers, Médiathèque François-Mitterrand, collection Dom FONTENEAU, t. 30, p. 794 ; Abbé TEXIER, Manuel d'épigraphie, *op. cit.*, p. 130-131 ; H. AUBUGEOIS DE LA VILLE DU BOST, *Histoire du Dorat*, *op. cit.*, p. 22 ; J. de FONT-REAUXX, « Recueil... », *op. cit.*, p. 261 ; J. MAURY, *Limousin roman*, *op. cit.*, p. 204, mention. Sur l'interprétation de cette date, voir E. SPARHUBERT, « Le Dorat, collégiale Saint-Pierre », *Haute-Vienne romane et gothique. L'âge d'or de son architecture. Congrès archéologique de France, 2014*, p. 245-268, en part. p. 247.

¹² J. de FONT-REAUXX, « Le chapitre Saint-Pierre du Dorat », *op. cit.*, p. 49.

¹³ J. MICHAUD, *Les inscriptions de consécration d'autels et de dédicaces d'églises en France du VIII^e au XIII^e siècle. Épigraphie et liturgie*, Poitiers, 1978, doctorat de 3^e cycle, dactyl.

II. Le linteau de la porte nord

Une porte s'ouvre dans le mur nord de la troisième travée de la nef. Un linteau en bâtière, à 3,70 m du sol, surmonte la porte, utilisée aujourd'hui de façon exceptionnelle¹⁴, et présente une inscription en deux parties. Sur la partie supérieure triangulaire une petite croix à départ de hampe, à branches égales, est entourée d'un Alpha et d'un Omega. Quatre mots de trois lettres sont inscrits sur les branches de la croix, la lettre finale, X placée au centre, étant commune aux quatre mots :

sur le bras supérieur : REX (verticalement)

sur le bras gauche : LVX (écrit de gauche à droite)

sur le bras inférieur : PAX (verticalement mais parallèlement aux côtés)

sur le bras droit : LEX (écrit de droite à gauche, en inversant les lettres)

Cette partie, qui appelle un commentaire développé, désigne le Christ, qui est « roi, lumière, paix, loi », et aussi « l'alpha et l'oméga (le commencement et la fin) » de l'Apocalypse.

Sur la partie inférieure qui correspond à un linteau ordinaire, et débordant sur l'intrados de l'arc en plein cintre, on lit, en deux lignes :

DOMVM ISTAM TV PROTEGE DOMINE : ET ANGELI CUSTODIANT

MVROS EIVS : ET OMNES HABITANTES IN EA AMEN ALLELVIA

« Seigneur, toi, protège cette maison, et que tes anges gardent ses murs et tous ceux qui y habitent. Amen. Alleluia » (fig. 1)



Fig. 1. L'inscription de la porte nord de la collégiale du Dorat. Relevé de l'abbé Texier, *Manuel d'épigraphie*, 1852, pl. 8, n° 1, b.-t.

Cette inscription est partiellement citée par Robert du Dorat¹⁵ publiée avec exactitude par l'abbé Texier¹⁶, puis par A. de Caumont¹⁷, l'abbé Rougerie¹⁸, Henri Aubugeois de La Ville du Bost¹⁹, René Fage²⁰, Albert de La Borderie²¹, dans *Le Limousin roman*²², et dans le *Corpus des*

¹⁴ La porte est dite porte des Ostensions. Le linteau est manifestement un remploi : voir en dernier lieu, É. SPARHUBERT, « Le Dorat, collégiale Saint-Pierre », *op. cit.*, p. 247.

¹⁵ Poitiers, Médiathèque François-Mitterrand, collection Dom FONTENEAU, t. 30, p. 794.

¹⁶ Abbé TEXIER, *Manuel d'épigraphie*, *op. cit.*, p. 129, n° 68.

¹⁷ « Rapport verbal... sur divers monuments et plusieurs publications archéologiques », *Bulletin monumental*, t. 26, 1860, p. 347-348.

¹⁸ Abbé ROUGERIE, *Vies de saint Israël et saint Théobald*, *op. cit.*, p. 291.

¹⁹ H. AUBUGEOIS DE LA VILLE DU BOST, *Histoire du Dorat*, *op. cit.*, p. 291.

*inscriptions de la France médiévale*²³. *Limousin*. Francine Saunier la donne en 1995²⁴. Je l'ai citée dans *Epigraphie médiévale*²⁵, et Cécile Treffort l'a également mentionnée dans « Écrire à la porte du ciel : autour des inscriptions romanes au portail des églises »²⁶.

À trois reprises dans l'Apocalypse le Seigneur dit : « Je suis l'Alpha et l'Oméga » (1,8), « Je suis l'Alpha et l'Oméga, le Principe et la Fin » (21, 6), « Je suis l'Alpha et l'Oméga, le Premier et le Dernier, le Principe et la Fin » (22, 13). L'A et l'O se trouvent dans les inscriptions dès 303 en Asie mineure, en 355-360 à Rome, en 377 en Gaule, vers la fin du IV^e siècle en Attique, en Espagne au V^e siècle. On en a plus d'une centaine d'exemples pour les inscriptions chrétiennes, et Edmond Le Blant en relève 34 exemples pour la Gaule. Le plus souvent les deux lettres entourent une croix ou surtout un chrisme²⁷. Parmi les chrismes antérieurs à 1300 relevés pour le Sud-Ouest de la France 278 sur 285 sont accompagnés de l'Alpha et de l'Oméga²⁸. On trouve la même fréquence des chrismes auxquels sont accolés l'Alpha et l'Oméga en Navarre²⁹ et jusqu'à Saint-Jacques de Compostelle. Les mots *rex*, *lex*, *lux*, *pax* sont évidemment des attributs du Christ. Les trois premiers se rencontrent chez les auteurs des premiers siècles chrétiens, et on va les trouver dans les inscriptions, le plus souvent isolés, et particulièrement dans les nimbes crucifères. Le plus ancien exemple relevé est le mot *rex* autour de la tête du Christ sur un coffret d'ivoire de Saint-Ludger de Werden vers 750³⁰. Le regroupement des quatre monosyllabes semble bien avoir son origine aux débuts de la Renaissance carolingienne où les auteurs rivalisent de virtuosité en multipliant acrostiches, anagrammes, jeux de mots, ou encore ces *carmina figurata* où Raban Maur a excellé³¹. Le jeu de mots *rex*, *lex*, *lux*, *pax* apparaît dans l'épithaphe d'Angilbert, qui fit partie de l'Académie palatine, devint abbé laïque de Saint-Riquier au début des années 790 et mourut en février 814, vingt jours après Charlemagne. Il voulut être enterré à l'entrée extérieure de l'église qu'il avait fait construire, afin qu'on ne pût y entrer sans passer sur son corps. L'épithaphe qui fut, d'après le chroniqueur de Saint-Riquier, Hariulf, inscrite sur des tablettes de pierre du côté de la tête, du côté gauche, du côté des pieds, du côté droit, avait été composée par lui-même ou le fut peut-être par son entourage :

Rex, requiem Angilberto da, pater atque pius Rex
Lex /egum, vitam aeternam illi da, quia tu es
Lex Lux, lucem semper concede illi, bona qui es Lux

Pax, pacem illi perpetuam dona, es quoniam Pax

²⁰ R. FAGE, « Église du Dorat », *Congrès archéologique de France, Limoges, 1921*, p. 185-186

²¹ A. de LABORDERIE, « Le Dorat : l'église », *BSAHL*, t. 77, 1937, p. 393.

²² J. MAURY, *Limousin roman, op. cit.*, p. 211.

²³ Édité par R. FAVREAU et J. MICHAUD, Poitiers, 1978, p. 105-106.

²⁴ F. SAUNIER, « Un élément architectural fréquent en Auvergne le linteau en bâtière », *Cahiers de Saint-Michel-de-Cuxa*, t. 26, 1995, p. 71-72.

²⁵ Turnhout, *L'atelier du médiéviste*, 5, 1997, p. 215-216.

²⁶ *Cahiers de Saint-Michel-de-Cuxa*, t. 45, 2014, p. 27, fig. 8.

²⁷ F. CABROL, *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, 1-1, Paris, 1907, c. 1- 25.

²⁸ *Corpus des inscriptions de la France médiévale*, t. 10. *Chrismes du Sud-Ouest*, R. FAVREAU, B. MORA, J. MICHAUD (éds.), Paris, 1985.

²⁹ R. FAVREAU, « L'inscription du tympan royal de San Miguel d'Estellas », *Bulletin de l'École des chartes*, t. 123, 1975, p. 237-246 et *Études d'épigraphie médiévale*, Limoges, 1995, p. 19-21: à l'époque j'en avais noté 15 en Navarre et 24 en Aragon.

³⁰ R. FAVREAU, « *Rex, lex, lux, pax*. Jeux de mots et jeux de lettres dans les inscriptions médiévales », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 161-1, 2003, p. 625-635.

³¹ P. ZUMTHOR, *Langue, texte, énigme*, Paris, 1975, p. 235-35, *carmina figurata*.

« Roi, donne le repos à Angilbert, père et pieux Roi.
Loi des lois, donne lui la vie éternelle, car tu es la Loi.

Lumière, accorde-lui pour toujours la lumière, toi qui es la bonne Lumière. Paix,
donne lui la paix éternelle, car tu es la Paix »³².

En 842 l'abbé Riebodon fit transférer le corps d'Angilbert à l'intérieur de l'abbatiale. Le souvenir de l'emplacement du tombeau se perdit. Au XI^e siècle l'abbé Gervin (1040-1075) fit fouiller le chœur de l'abbatiale pour retrouver le tombeau d'Angilbert : en creusant les ouvriers trouvèrent sur le pavement quatre noms monosyllabiques, REX, LEX, LUX, PAX, ces mots qui commençaient et terminaient les vers de la première épitaphe³³. On trouve dans les poèmes de l'évêque Bernowin, un contemporain d'Angilbert dont on ignore quel fut le siège épiscopal (Clermont ?), une quinzaine d'acrostiches, dont neuf avec le nom d'Angilbert, et la reprise de l'épitaphe de ce dernier en remplaçant *Angilberto* par *Bernowins*³⁴. Dans le nimbe crucifère d'un Christ en majesté de l'évangélaire de Prüm, du IX^e siècle, on a les mots REX LEX LVX³⁵. On trouve dans le manuscrit CCII de la Biblioteca capitolare de Verceil, du IX^e siècle quatre vers, qui tous commencent par un T, et qui finissent par *rex, pax, lex, lux*³⁶. Les quatre monosyllabes se retrouvent encore dans un manuscrit de Vies de saints, provenant de Reims (Paris, Bibliothèque Mazarine, ms. 1707 (1354), du milieu du IX^e siècle, dans un manuscrit de la Bibliothèque d'Heidelberg, du XII^e siècle, autour d'une croix dans un manuscrit d'Évangiles et d'oraisons de Londres (British Museum, Hari. 2893, fol. 268 v^o également du XII^e siècle et autour d'une croix, provenant sans doute de Bordeaux, dans un manuscrit de Pierre Lombard, *Commentaire sur les psaumes*, du même siècle à Stuttgart, Cod. theol. fol. 341³⁷. Il faut encore ajouter à cette liste plusieurs manuscrits provenant d'Espagne. Manuel C. Diaz y Diaz l'avait signalé en 1969 sans donner de précisions³⁸. Autour de la croix dite d'Oviedo, aux branches de laquelle sont suspendus un alpha et un oméga, on lit dans les quatre quartiers délimités par la croix, PAX, LVX et REX, LEX, au folio 6 v^o du *Commentaire sur l'Apocalypse* de Beatus de Liebana, du manuscrit de Madrid dit Facundus Beatus, fol. 6 v^o daté de 1047, et au folio 5 v^o du manuscrit de Londres dit Silos Beatus, daté de 1091 à 1109, ainsi que PAX, LVX et LEX, REX, au fol. 277 du même Silos Beatus³⁹. On peut y joindre une croix semblable, avec PAX, LVX et LEX, REX, dans un manuscrit d'Isidore conservé à la Real Biblioteca de l'Escorial⁴⁰.

On aura compris que la diffusion de ce jeu de mots a été pour une large part le fait des manuscrits. Il va faire partie d'une culture cléricale. Sur le rouleau des morts de Vital, abbé de Savigny, en 1122, à la cathédrale Saint-Paul de Londres, on a écrit : *pax et honor, spes, rex, tex, dux, lux, gloria, virtus*⁴¹. Dans son *De ornamentis verborum*, Marbode de Rennes († 1123) propose comme

³² HARIULF, *Chronique de l'abbaye de Saint-Riquier (V^e siècle-1104)*, éd. F. Lor (éd.), Paris, 1894, p. 78 ; *Monumenta Germaniæ historica*. Scriptorum, XV-1, Hanovre, 1887, p. 179.

³³ *Acta Sanctorum*, mars, t. 1, p. 285.

³⁴ *Poetæ latini ævi carolini*, 1, E. DUEMLER (éd.), Berlin, 1881 (*Monumenta Germaniæ historica. Poetarum latinorum Medii Aevi*, 1), p. 416-422.

³⁵ W. KOHLER, *Oie karolingischen Miniaturen im Auftrage des deutschen Vereins für Kunstwissenschaft*, 1. *Oie Schule von Tours*, Berlin, 1930, p. 256-260, pl. 93 c : Berlin, Staatsbibl. Lat. Theol., fol. 733.

³⁶ *Oie lateinischen Oichter des deutschen Mittelalters. V. Die Ottonenzeit*, Leipzig/Berlin-Munich, 1937-1979 (M.G.H. *Poetæ latini Medii Aevi*, V), p. 663.

³⁷ B. BISCHOFF, « Kreuz und Buch im Frühmittelalter und in den ersten Jahrhunderten der spanischen Reconquista », *Mittelalterliche Studien. Ausgewählte Aufsätze zur Schriftkunde und Literaturgeschichte*, Band II, Stuttgart, 1967, p. 285, 293-297 et 303.

³⁸ Manuel C. DIAZ Y DIAZ « La circulation des manuscrits dans la péninsule ibérique du VIII^e au XI^e siècle », *Cahiers de civilisation médiévale*, t. 12, 1969, p. 384-385.

³⁹ J. WILLIAMS, *The Illustrated Beatus. A corpus of illustration of the Commentary on the Apocalypse*, t. 3, Londres, 1998, fig. 226, et t. 4, Londres et Turnhout, 2002, fig. 227 et 344.

⁴⁰ M. MENTRE, « Le Beatus de Saint-Sever et l'enluminure limousine : la question des rapports stylistiques », dans *Actes du 102^e Congrès national des sociétés savantes (Limoges, 1977). Section d'archéologie et d'histoire de l'Art. Le Limousin. Études archéologiques*, Paris, 1979, p. 123, fig. 23.

⁴¹ *Recueil des rouleaux des morts VIII^e siècle-vers 1536*, t. 1 : *VIII^e siècle-1180*, J. DUFOUR (éd.), t. 1, Paris, 2005, p. 585, n^o 122.

exemple de *repetitio* : *Tu mihi rex, mihi tex, mihi lux, mihi dux, mihi vindex*⁴² qui a une singulière parenté avec ce qu'écrivait vers 1130 un moine de l'abbaye de Psalmodi à Aigues-Mortes sur le rouleau de Vital, abbé de Savigny : *tu sibi dux, sibi lux, sibi rex, sibi tex, sibi pastor*⁴³.

L'association des quatre monosyllabes se trouve dans un certain nombre d'inscriptions en dehors du Dorat. Sur une reliure d'ivoire de la fin du X^e siècle au Musée de Darmstadt, on a les mots LVX, REX, LEX, PAX, inscrits sur les branches d'une croix tracée autour de la double mandorle où trône un Christ en majesté⁴⁴. Au même Hessisches Landesmuseum est conservé un autel portatif en ivoire, de la fin du XI^e siècle : sur l'un des grands côtés est figuré le Christ de l'Ascension, dans une mandorle, entouré d'anges et de deux personnages qui tiennent un grand cercle, sans doute une grande hostie, dans lequel sont inscrits :

à gauche	à droite
L	L
REX	DVX
X	X ⁴⁵

En France il faut aller au Musée de Périgueux pour trouver trois nouveaux exemples. Sur une croix de plomb du XII^e siècle trouvée dans une tombe du vieux cimetière de la Cité à la fin du XIX^e siècle on peut lire, en tête de chaque bras, en traits redoublés, faiblement gravés, et en lettres de hautes dimensions : en haut : PAX, à gauche : LVX, en bas : LEX, à droite : REX⁴⁶. Sur une autre croix sépulcrale du XII^e siècle provenant probablement d'un tombeau de Saint-Front, on a en mêmes traits redoublés⁴⁷ :

L
V
X
PAX DN REX
L
E
X

Toujours à Périgueux on démolit, peu avant 1866, l'église Saint-Georges-des-Barris, et la tombe à inscription de Jacob, pèlerin d'Arménie. Une brique creusée en forme de croix y accompagnait le squelette (fig. 2). Les quatre monosyllabes habituels y sont tracés sur les bras de la croix, PAX en haut, LEX à gauche, et, en sens inverse, REX en bas et LVX à droite, un seul X, au centre, servant de lettre finale à chacun des quatre mots. Il s'agit d'un moule pour fondre les croix de plomb que l'on plaçait sur les corps au moment de la sépulture⁴⁸.

⁴² *Patrologie latine*, t. 171, col. 1687.

⁴³ *Ibid.*, t. 1, p. 628, n° 127

⁴⁴ A. GOLDSCHMIDT, *Die Elfenbeins kulpturen aus der Zeit der kara/ingischen and sachsichen Kaiser. VIII.-IX. Jahrhundert*, Berlin, t. 2, 1970, n° 72 ; *Rhin-Meuse. Art et civilisation 800-1400*, Bruxelles et Cologne, 1972, p. 204.

⁴⁵ *Die Sammlungen des Baron von Hüpschen. Ein Kolner Kunsabinettum 1800*, 1964, n° 10, fig. 12 ; A. GOLDSCHMIDT, *Die Elfenbeins kulpturen, op. cit.*, t. 2, n° 103, et fig. e.

⁴⁶ *Corpus des inscriptions de la France médiévale*, t. 5. Dordogne, Gironde, R. FAVREAU, B. LEPLANT, J. MICHAUD (éds.), Poitiers, 1979, p. 51, n° 38, fig. 27.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 52, n° 39, fig. 29.

⁴⁸ E. GABY, « La sépulture de Jacob, pèlerin d'Arménie, à l'église Saint-Georges-des-Barris de Périgueux », *Revue archéologique du Midi de la France*, t. 1, 1866-1867, p. 73 ; *Corpus de la France médiévale*, t. 5, *op. cit.*, p. 50, n° 37, fig. 25 ; J. BOUSQUET, « Les nimbes à anagramme. Origines et brève fortune d'un motif roman », *Cahiers de Saint-Michel de Cuxa*, t. 11, 1980, p. 120, et nombreuses autres références à ce jeu de mots dans l'article.

On rencontre encore cet emploi de mots de trois lettres terminés par un X dans les très nombreux chrismes de la région pyrénéenne. Six d'entre eux comportent, outre le chrisme et l'alfa et l'oméga, les mots REX, LEX, LVX, PAX. Ces monosyllabes sont ajoutés au chrisme à Simacourbe (Pyrénées-Atlantiques), PAX et LVX en haut, REX et LEX en bas, et au chrisme de Larreule (Hautes-Pyrénées), PAX et REX en haut, LVX et LEX en bas⁴⁹. Dans trois autres cas le X du chrisme est utilisé pour former une des branches du X de REX (en haut à droite) et de LEX (en bas à droite), les mots PAX et LVX, à gauche, étant gravés en entier : Lème (Pyrénées-Atlantiques), Bostens (fig. 3) et Saint-Avit (Landes)⁵⁰. Le dernier chrisme, à Séron (Pyrénées-Atlantiques), a PAX et LVX à droite, mais à gauche une gravure désordonnée de REX et LEX, le X du chrisme servant de dernière lettre⁵¹. On peut encore signaler l'adjonction de REX, LEX, LVX à trois autres chrismes pyrénéens : Castillon-Debats et Peyrusse-Grand dans le Gers, Montaner dans les Pyrénées-Atlantiques⁵². Curieusement l'emploi des quatre monosyllabes ne se rencontre pas en Navarre et en Aragon .



Fig. 2. Moule d'une croix dans la tombe d'un pèlerin (XII^e s.). Pégriueux, Musée municipal (Cl. CESCO, J. Michaud)



Fig. 3. Eglise Saint-Orens de Bostens (Landes), chrisme. (Cl. CESCO, J. Michaud)

Sous la croix flanquée de l'alfa et de l'oméga et comportant les mots REX, LEX, LVX, PAX, on peut lire au linteau de la porte nord de Saint-Pierre du Dorat :

DOMUM ISTAM TV PROTEGE DOMINE : ET ANGELI TVI CUSTODIANT
MUROS EIVS : ET OMNES HABITANTES IN EA AMEN. ALLELVIA.

La hauteur du linteau est de 0,65 m, sa largeur de 2,20 m. Lorsque l'inscription a été gravée avec soin, sans abréviation, avec une ponctuation de trois points verticaux avant *et angeli* et avant *et omnes*. Mais le graveur n'a pas ou mal tenu compte de l'ancrage du linteau dans la maçonnerie, ce qui ampute l'inscription de quelques lettres à gauche et à droite⁵³. Le graveur a donc complété le texte sur le support vertical du linteau, ajoutant à gauche DO à la première ligne, MU à la seconde, et à droite DIANT en fin de première ligne et IA en fin de la seconde ligne. Il y a

⁴⁹ *Corpus des inscriptions de la France médiévale*. 10. *Chrismes du Sud-Ouest*, *op. cit.*, p. 158, n° 185, fig. 170, et p. 190-191, n° 233, fig. 267.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 148-149, n° 170, fig. 156 ; p. 115-116, n° 127, fig. 114, et p. 121, n° 135, fig. 121.

⁵¹ *Ibid.*, p. 202-203, n° 254, fig. 237.

⁵² *Ibid.*, n° 76, 99 et 174.

⁵³ Sans doute en raison du remploi du linteau dans le gros-œuvre de la collégiale romane. Voir É. SPARHUBERT, « Le Dorat, collégiale Saint-Pierre », *op. cit.*, p. 247.

peu d'oncials (5 E sur 11), les Mont des jambages écartés, il n'y a pas de plateau supérieur ni de transversale brisée dans les A. L'écriture peut reporter à la fin du XI^e ou au début du XII^e siècle (fig. 4).



Fig. 4. Linteau de la porte nord de la collégiale du Dorat. (Cl. CESC, J.-P. Brouard)

La porte a donné accès à une chapelle de Notre-Dame de Lorette ou des Jarris, comme le signale Pierre Robert du Dorat au XVII^e siècle. En 1850 l'abbé Texier indique que la porte débouchait dans cette chapelle, « aujourd'hui détruite ». Bien évidemment cette situation ne pouvait être celle d'origine puisque le « transfert » à Lorette de la maison de Marie à Nazareth ne remonte qu'au XIII^e siècle. La porte nord ouverte vers la ville était donc au XI^e-XII^e siècle une des deux portes d'accès à la collégiale, et il n'est pas indifférent que chacune de ces portes ait une inscription.

Cette inscription reproduit une antienne de l'office de la dédicace d'une église, telle qu'on la trouve dans un antiphonaire du cursus romain du XI^e siècle et un antiphonaire du cursus monastique du XII^e siècle⁵⁴. Le *Pontifical romano-germanique du dixième siècle*⁵⁵ rapporte pour la consécration de l'église une liturgie qui évoque cette protection des anges pour l'église et ses habitants : *et intra parietes domus istius angeli tuæ lucis inhabitant, eamque et ejus habitatores custodiant, Domine, mittere dignare sanctum angelum tuum de cælis, qui custodiat, foveat, protegat, visitet et defendat omnes habitantes in hoc habitaculo, pro hac domo atque omnibus habitantibus in ea*. La référence est évidente à la Jérusalem céleste de l'Apocalypse 21, 12 : « Elle est munie d'un mur de grande hauteur pourvu de douze portes près desquelles il y a douze anges » et à Isaïe 62,6 : « Sur tes murailles, Jérusalem, il a posté des gardes », note Christe, Y, *L'Apocalypse de Jean. Sens et développement de ses visions synthétiques*, Paris, 1996, p. 160. Haymon d'Halberstadt, au IX^e siècle, commente ainsi ce verset dans son *Expositio in Apocalypsin*⁵⁶ : « Le mur de l'Église, c'est le Christ, et on y voit aussi de façon générale l'Église elle-même, qui est appelée mur en raison de la solidité de sa foi et de la constance de ses vertus. Et ce mur est dit grand parce que l'Église est dilatée par ses nombreux fidèles jusqu'aux quatre régions du monde. Le mur est haut parce que l'Église en son corps habite la terre et en son esprit possède le ciel ». Au XII^e siècle Bruno d'Asti, évêque de Segni, dans son « Exposition sur l'Apocalypse » écrit : « Qu'entendons-nous par un mur grand et élevé, sinon la foi catholique et la protection des anges. Fortifiée par eux la cité de Dieu détruit les machinations de tous les ennemis ». L'inscription du Dorat peut aussi être rapprochée du psaume 91 (90), 11 : *angelis suis mandavit de te ut custodiant te in omnibus viis tuis*, « Il a pour toi donné ordre à ses anges de te garder en toutes tes voies ».

⁵⁴ *Corpus antiphonalium officii. III, Invitatoria et antiphonæ*, R.-J. HESBERT (éd.), Rome, 1968, p. 173, n° 2424.

⁵⁵ C. VOGEL, R. ELZE (éds.), t. 2, Cité du Vatican, 1963 (Studi e testi) 27, p. 354-355.

⁵⁶ *Patrologie latine*, 117, c. 1198.

L'expression « tous ceux qui y habitent » se trouve à de nombreuses reprises dans la Bible, du Livre des Nombres à l'Apocalypse, par exemple « celui qui habite à l'intérieur des portes de ma ville » (Ruth 3, 11) ou « bienheureux ceux qui habitent en ta maison, Seigneur » (Psaume 84 (83), 5). L'Alleluia, en hébreu *Louez Dieu*, est particulièrement propre au temps pascal, et n'a pas cours en carême et aux jours de pénitence⁵⁷. On peut penser que cette inscription a eu un lien avec la consécration de l'église car le linteau a été manifestement réemployé dans la construction de la collégiale au début du XII^e siècle. Il est haut de 0,65 m, large de 2,20 m dans la partie visible aujourd'hui, car les deux extrémités sont comprises dans la maçonnerie, ce qui ampute l'inscription de quelques lettres à gauche et à droite. Lors de sa mise en place on a donc ajouté sur les montants de la porte les lettres dissimulées par la maçonnerie, à gauche DO à la première ligne, MV à la seconde, à droite DIANT à la première ligne, IA à la seconde. L'inscription est soigneusement gravée, sans abréviation, avec une ponctuation de trois points verticaux avant *et angeli*, et avant *et omnes*, en parfaite correspondance avec le sens. Il y a peu d'onciales (5 E sur 11), les M ont des jambages écartés, il n'y a pas de plateau supérieur ni de transversale brisée dans le A. L'écriture se rapporte à la fin du XI^e siècle, voire peut-être au tout début du XII^e siècle. Peut-on alors rapprocher l'inscription de ce linteau d'une consécration de l'église au cours de la seconde moitié du XI^e siècle ? Une consécration est citée en 1063, et le maître-autel a été consacré en 1075. J. de Font-Réaulx a écarté la consécration de 1063, parce que la consécration de Saint-Pierre du Dorat était célébrée le 2 octobre et que le 2 octobre tombait en 1063 un jeudi, alors que la consécration d'une église a lieu très généralement -mais non toujours- un dimanche⁵⁸. Mais la commémoration de la dédicace de l'église le 2 octobre pouvait se rapporter à une cérémonie liturgique du XII^e siècle lors de l'achèvement de l'actuelle collégiale. Il n'est pas interdit de penser que l'inscription du linteau en bâtière réemployé dans la porte nord de la nef a pu se rapporter à 1075, voire à 1063, bref à un état de l'église à la fin du XI^e siècle.

Je ne connais que trois autres inscriptions qui portent le même texte que celle de la porte nord de la collégiale du Dorat.

La première se trouve en Saxe, à la façade extérieure de l'antéglise de l'abbatiale de Corvey⁵⁹, et elle remonte au IX^e siècle (fig. 5) :

CIVITATE ISTAM
TV CIRCVMDA DOMINE ET
ANGELI TVI CVSTO
DIANT MUROS EJVS

Elle diffère de l'inscription du Dorat pour le premier mot, *civitatem* au lieu de *domum*, et le verbe, *circumda* au lieu de *protege*. On est là aussi dans une citation liturgique, qui renvoie à un office *de prophetis* ou de Saint Michel⁶⁰.

Dans la galerie lapidaire du Musée de Limoges une pierre trouvée en 1941 à l'emplacement de l'abbaye bénédictine Saint-Augustin⁶¹ porte le texte suivant (fig. 6) :

[CIVITAT]EM ISTAM [T]V PROTEGE DOMINE ET [A]NGELI
TVI CUSTODIANT M[UR]OS EIVS : PAX INTRANT[IB]VS ET REGREDIENBTIBVS.
« 0 toi, Seigneur, protège cette cité et que tes anges gardent ses murs.
Paix à ceux qui entrent et à ceux qui sortent »⁶².

⁵⁷ F. CABROL, « Alleluia. Acclamation liturgique », *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, t. 1, Paris, 1907, c. 1230-1246.

⁵⁸ J. MAURY, *Limousin roman*, *op. cit.*, p. 204 ; et É. SPARHUBERT, « Le Dorat, collégiale Saint-Pierre », *op. cit.*, p. 247.

⁵⁹ Y. CHRISTE, « Et super muras eius angularum custodia », *Cahiers de civilisation médiévale*, t. 24, 1981, p. 173-179 ; *Kunst und Kultur der Karolingerzeit, Karl der Gross und Papst Leo III in Paderborn*, C. STIEGMANN, M. WEMHOFF (dir.), Mayence, 1999, p. 570-571.

⁶⁰ *Corpus antiphonalium officii*, IV, R.-J. HESBERT (éd.), Rome, 1970, p. 74, n° 6291, et p. 99, n° 1815.

⁶¹ M. MARCHEIX et J. PERRIER, *Guide du musée municipal. Collection archéologique*, Limoges, 1969, p. 122, n° 265.

⁶² *Corpus des inscriptions de la France médiévale*, t. 2, *Limousin*, *op. cit.*, p. 159-160, n° 55.



Fig. 5. Abbatale de Corvey (Suisse), inscription de la façade de l'antéglise.



Fig. 6. Limoges, Musée municipal, inscription trouvée à l'emplacement de l'abbaye Saint-Augustin. (*Guide du musée municipal. Collection archéologique*, Limoges, 1969, p. 122, n° 265)

Les onciales sont plus nombreuses qu'à la collégiale du Dorat, mais la présence d'un C carré et d'un G carré ferait pencher pour une date un peu antérieure (XI^e siècle).

Dans la cérémonie de dédicace le chœur chante, à l'entrée de l'évêque : *Pax huic domui et omnibus habitantibus in ea*. Dans les inscriptions chrétiennes on a, à Alanje, en Espagne, *Sit perpetua pax ingredientibus et egredientibus*⁶³, à Saint-Maximin de Trèves *SIT PAX INTRANTI PAX VERA SIT EGREDIENTI*⁶⁴. À Belcodène près de Marseille on trouve au IX^e siècle : *PAX INTRANTIBVS PAX EGREDIENTIBVS*, et à Tauriac, fin XI^e-début XII^e siècle on a : *PAX INTRANTIBVS HOMINIBVS, SALUS SIT ET... REGREDIENTIBVS PAX SALVS*⁶⁵.

Au Dorat et à courte distance de la collégiale, on peut lire la même inscription qu'à Saint-Pierre au linteau en bâtière réputé provenir de la porte principale de l'église paroissiale Saint-Michel, si ce n'est qu'elle se termine seulement par : *alleluia*. Cette église a été convertie en 1572 en prétoire pour les officiers de la sénéchaussée. Puis, après la destruction de l'église, le linteau en bâtière a été placé, en 1881, dans le mur de clôture du carme !, près de la porte du couvent⁶⁶ (fig. 7). Le linteau est moins grand qu'à Saint-Pierre, le texte se termine dans la partie triangulaire. Au milieu de la croix est tracée une croix dans un cercle, avec *PAX* au-dessus, *REX* à gauche, *LEX* à droite, *LVX* en dessous. Pour l'écriture cette inscription apparaît être du XII^e siècle et postérieure à l'inscription de Saint-Pierre (fig.

⁶³ J. VIVES, *Inscripciones cristianas de la Espafia romana y visigoda*, Barcelone, 2^e éd., 1969, p. 116, n° 337.

⁶⁴ R. FUCHS, *Die Inschriften der Stadt Trier I (bis 1500)*, Wiesbaden, 2006 (*Die Deutschen Inschriften*, 70), p. 315, n° 154, ill. 99 (2^e moitié XII^e siècle).

⁶⁵ R. FAVREAU, « Le thème épigraphique de la porte », *Cahiers de civilisation médiévale*, t. 34, 1991, p. 272.

⁶⁶ Abbé TEXIER, *Manuel d'épigraphie*, op. cit., p. 161. *Corpus des inscriptions de la France médiévale*, t. 2, *Limousin*, op. cit., p. 103-105, n° 10.

8). L'inscription est citée, fort mal, par Robert du Dorat⁶⁷, publiée, avec erreur pour la fin du texte, par l'abbé Texier en 1850⁶⁸, par Arcisse de Caumont en 1860 avec erreur, aussi pour la finale⁶⁹, mentionnée par l'abbé Rougerie en 1871⁷⁰, publiée par Henri Aubugeois en 1886⁷¹, citée par Albert de Laborderie en 1937⁷². Elle est étudiée dans le *Corpus des inscriptions de la France médiévale. Limousin*⁷³, plus récemment par moi-même⁷⁴ et est encore plus récemment mentionnée par Cécile Treffort⁷⁵.

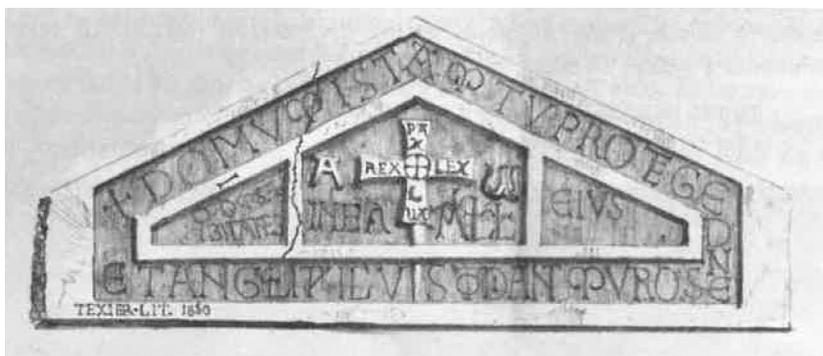


Fig. 7. Le Dorat, linteau en bâtière de l'église Saint-Michel, conservé au couvent des Carmélites. Relevé de l'abbé Texier, *Manuel d'épigraphie*, 1852, pl. 8, n° 2, h.-t.



Fig. 8. Le Dorat, linteau en bâtière conservé au couvent des Carmélites. (Cl. CESC, J. Michaud).

⁶⁷ Poitiers, Médiathèque François-Mitterrand, collection Dom FONTENEAU, t. 30, p. 794.

⁶⁸ Abbé TEXIER, *Manuel d'épigraphie*, *op. cit.*, p. 161, n° 97.

⁶⁹ « Rapport verbal... sur divers monuments », *op. cit.*, p. 348.

⁷⁰ Abbé ROUGERIE, *Vies de saint Israël et de saint Théobald*, *op. cit.*, p. 291, note 1.

⁷¹ H. AUBUGEOIS DE LA VILLE DU BOST, *Histoire du Dorat*, *op. cit.*, p. 25.

⁷² A. de LABORDERIE, « Le Dorat : l'église », *op. cit.*, p. 410.

⁷³ R. FAVREAU, J. MICHAUD (éds.), *Poitiers*, 1978, p. 103-105.

⁷⁴ R. FAVREAU, *Épigraphie médiévale*, Turnhout, (*L'atelier du médiéviste*, 5), p. 215-216, fig. 44.

⁷⁵ « Écrire à la porte du ciel : autour des inscriptions romanes au portail des églises », *Cahiers de Saint-Michel-de-Cuxa*, t. 45, 2014, p. 27, fig. 7.

III. L'inscription de la façade occidentale

La façade ouest de la collégiale Saint-Pierre du Dorat a aussi son inscription, gravée sur le rouleau extérieur en arc brisé au-dessus des deux portes, à raison d'une ou deux lettres par claveau (fig. 9). le texte commence à 3,35 m du sol :

[SV]PER HANC PETRAM AEDIFICABO ECCLESIAM MEAM
« Sur cette pierre je bâtirai mon église »



Fig. 9. L'inscription de la façade occidentale de la collégiale du Dorat, porte de gauche (Cl. CESCUM, J.-P. Brouard).

Curieusement l'abbé Texier en 1850⁷⁶ et après lui l'abbé Rougerie en 1871⁷⁷, Henri Aubugeois en 1880⁷⁸, donnent comme texte *Tu et super hanc petram aedificabo ecclesiam meam*. René Fage en 1923⁷⁹, Albert de Laborderie en 1937⁸⁰, *Limousin roman* en 1960 (p. 211) écartent le *Tu es Petrus et*, et commencent par [SV]PER. En fait on n'a pas le claveau d'origine pour le début du texte qui commence par [SVP]ER⁸¹. La source de cette inscription est évidemment biblique. Dans la région de Césarée de Philippe, Jésus demande à ses disciples : « Pour vous qui suis-je ? » Simon-Pierre répond : « Tu es le Christ, le Fils du Dieu vivant ». Jésus lui déclare : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne tiendront pas contre elle » (Matthieu 16, 18). Cette parole a toujours été comprise comme le fondement de la primauté de Pierre. Elle est reprise dans la bénédiction de la première pierre d'une église⁸², et fait partie de l'office de la Chaire de saint Pierre à Rome le 18 janvier, de la Saint Pierre et Saint Paul le 29 juin, de la Saint Pierre aux liens le 1er août, de l'octave des apôtres⁸³. Le droit canon, qui fait l'objet fin XI^e-début XII^e siècle, d'importantes synthèses, cite le verset de Matthieu comme base de la primauté romaine, que ce soit Burchard de Worms⁸⁴ ou le célèbre *Décret de Gratien* qui mentionne à neuf reprises la parole du Christ à Césarée de Philippe⁸⁵.

⁷⁶ Abbé TEXIER, *Manuel d'épigraphie*, op. cit., p. 129.

⁷⁷ Abbé ROUGERIE, *Vies de saint Israël et de saint Théobald*, op. cit., p. 288

⁷⁸ H. AUBUGEOIS DE LA VILLE DU BOST, *Histoire du Dorat*, op. cit., p. 23.

⁷⁹ R. FAGE, « Église du Dorat », op. cit., p. 187.

⁸⁰ A. de LABORDERIE, « Le Dorat : l'église », op. cit., p. 392.

⁸¹ *Corpus des inscriptions de la France médiévale*, t. 2, *Limousin*, op. cit., p. 106, n° 12.

⁸² M. ANDRIEU, *Le pontifical romain au Moyen Âge*, t. 3, *Le pontifical de Guillaume Durand*, Cité du Vatican, 1940 (Studi e testi, 88), p. 452.

⁸³ *Corpus antiphonalium officii*, R.-J. HESBERT (éd.), III, p. 513, n° 5208 ; IV, p. 439, n° 7787 et p. 503, n° 8227

⁸⁴ *Decretorum libri viginti*, 1. *De primatu Ecclesiae*, dans *Patrologie latine*, t. 140, c. 549.

⁸⁵ *Corpus juris canonici. Pars prior. Decretum magistri Gratiani*, E.-L. RICHTER, E. FRIEDBERG (éds.) Leipzig, 1923 ; *Wortkonkordanz zum Decretum Gratiani*, par T. REUTER et G. SILAGI, Munich, 1990 (*Monumenta Germaniae historica. Hilfsmittel*, 10, 1-5).

L'inscription de la façade de Saint-Pierre du Dorat est singulière. Le verset de Matthieu n'a pas fait l'objet d'autres inscriptions dans la France médiévale, et, à ma connaissance, ne se rencontre pas non plus dans les inscriptions médiévales d'Occident. Elle doit selon toute vraisemblance, être interprétée comme une affirmation forte de l'autorité supérieure du pape, en ce moment précis de la réforme dite grégorienne où l'Église s'efforce de se libérer de sa trop grande « intrication dans les structures royales et féodales »⁸⁶. Ce sont les *Dictatus papae* de Grégoire VII, qui posent que « l'Église romaine a été fondée par le Seigneur seul » (n° 1), et que « celui qui n'est pas avec l'Église romaine n'est pas considéré comme catholique » (n° 26). C'est une lettre de ce même pape à Hermann de Metz où Grégoire cite la parole de Jésus à Pierre : « sur cette pierre je bâtirai mon église » pour souligner que personne ne peut se soustraire au pouvoir de saint Pierre de lier et de délier⁸⁷ ou une lettre d'Urbain II au roi de Castille : « La dignité sacerdotale l'emporte tellement sur le pouvoir royal que nous devons rendre compte à l'universel souverain des actes des rois eux-mêmes »⁸⁸. Anselme de Laon commentant l'évangile de Matthieu écrit, à propos du verset 18 du chapitre 16 : « Il a institué Pierre prince des apôtres, afin que l'Église ait comme un principal vicaire du Christ, auquel recourent les divers membres de l'Église, si ils ont entre eux des dissensions parce que s'il y avait plusieurs tête dans l'Église, le lien de l'unité serait rompu par divers schismes »⁸⁹. Les différents écrits de controverse entre papes et empereurs aux XI^e et XII^e siècles se réfèrent régulièrement à l'autorité du pape comme vicaire de Pierre, qui a reçu du Christ l'autorité sur l'Église⁹⁰. Hélène Toubert a montré comment l'iconographie, notamment les peintures murales, avait servi d'instrument de la propagande pontificale au temps de la Réforme grégorienne⁹¹.

Dans la situation propre au diocèse de Limoges on peut noter qu'un moine de l'abbaye d'Uzerche devint évêque de Coïmbra (1098) puis de Braga (1111) et fut nommé légat par Pascal II pour négocier la paix avec l'empereur d'Allemagne Henri V et mettre fin à la querelle des investitures. Mais il prit le parti de l'empereur, le couronna à Rome en 1116, fut nommé pape par ce dernier, à la mort de Pascal II en 1118, sous le nom de Grégoire VIII. Après la signature du concordat de Worms entre l'empereur et Calixte II, l'antipape limousin fut arrêté (1122) et mourut misérablement vers 1126⁹². Il n'est pas impossible que l'affirmation de fidélité au pape légitime des chanoines du Dorat, ait une relation, même modeste, avec ce contexte local.

Quant à la date de 501 écrite dans un cartouche sous la statue de saint Pierre en cette même façade occidentale, elle n'a évidemment rien à voir avec une inscription médiévale. Jacques de Font-Réaulx indique que la tradition d'une fondation de la collégiale par Clovis n'apparaît qu'en 1482⁹³. La date a pu être ajoutée au XVII^e siècle, lorsque les chanoines, pour s'exempter de droits seigneuriaux, prétendirent ne relever que du roi, par privilège accordé par leur fondateur.

D'après l'abbé Texier on pouvait lire à fleur de terre sur une grande dalle de la paroi extérieure du mur nord du bras sud du transept : HIC RE QUIES⁹⁴. L'examen du bras sud du transept dans le jardin de la communauté religieuse qui jouxte la collégiale n'a rien donné, et la situation indiquée est troublante car il n'y a pas de mur nord au bras sud d'un transept. Plutôt que d'une mention de la suspension de travaux, il faut penser à quelque rapport avec le lieu de repos qu'est le cimetière, tant les mots *requies*, *requiescit* ont une connotation très ordinaire avec une sépulture.

⁸⁶ K. SCHATZ, *La primauté du pape. Son histoire des origines à nos jours*, Paris, 1992, p. 126.

⁸⁷ A. FLICHE, *La Réforme grégorienne et la Reconquête chrétienne 1057-1123*, Paris, 1950, p. 180.

⁸⁸ *Ibid.*, p. 187.

⁸⁹ *Enarrationes in Matthæum*, Patrologie latine, t. 162, c. 1396.

⁹⁰ *Libelli de lite imperatorum et pontificorum sæculis XI et XII conscripti*, Monumenta Germanicæ historica, 3 vol., Hanovre, 1891-1897.

⁹¹ H. TOUBERT, *Un art dirigé. Réforme grégorienne et iconographie*, Paris, 1990.

⁹² R. LIMOUZIN-LAMOTHE, *Le diocèse de limoges des origines à la fin du Moyen Âge*, Strasbourg-Paris, 1951, p. 88-89.

⁹³ J. de FONT-REAUXX, « Le chapitre Saint-Pierre du Dorat », *op. cit.*, p. 37.

⁹⁴ Abbé TEXIER, *Manuel d'épigraphie*, *op. cit.*, p. 154.

En 1954 un archéologue du Dorat, le docteur Dunoyer, signalait la date de 1142 gravée faiblement dans le granit sur les deux premiers piliers nord de la nef⁹⁵. L'emploi de chiffres arabes n'apparaît dans les inscriptions en France et en Allemagne qu'à la fin du XV^e siècle.

Conclusion

L'inscription de la porte nord de la collégiale Saint-Pierre est particulièrement soignée. Le texte est parfaitement ordonné sur les deux lignes du linteau, avec débordement de deux lettres à gauche, cinq et deux lettres à droite, et il ne comporte pas d'abréviation. La croix à hampe entourée de l'alpha et de l'oméga faisait clairement référence au Christ de l'Apocalypse, mais on y a ajouté un jeu de mots de quatre mots de trois syllabes terminées par un X, jeu de mots d'origine carolingienne qu'on trouve employé, en dehors du Dorat, à Périgueux et dans le Sud-Ouest, ainsi qu'en Rhénanie. L'intention a été de mettre le X en facteur commun au centre de la croix, mais la réalisation a buté sur la façon d'écrire PAX et LEX aux bras inférieur et droit de la croix. À Saint-Michel du Dorat on aura fait plus simple, en mettant très lisiblement les quatre mots sur les bras de la croix, le centre étant occupé par un cercle autour d'une croix, peut-être une hostie. Lire les quatre mots de la porte n'était sans doute pas à la portée de n'importe quel fidèle, mais quiconque les comprenait y voyait sûrement des références au Christ⁹⁶ roi, loi, lumière, paix. Milon, moine de Saint-Amand - une abbaye un peu au nord de l'abbaye de Saint-Riquier où vécut Angilbert - a, dans son *De sobrietate*, vu une référence trinitaire au mot *pax* qui a trois lettres formant un seul mot, ce que reprendra Atton, évêque de Verceil, au X^e siècle⁹⁷. Mais au Dorat on ne s'est très probablement soucié que du jeu de mots avec références christologiques pour les quatre mots. L'inscription a ainsi un caractère savant, sinon original. Quant aux deux lignes inférieures leur caractère liturgique - antienne de la dédicace d'une église - est encore souligné par le *amen, alleluia* de la fin.

La citation d'un passage de l'évangile de Matthieu à la façade, d'une présentation aussi soignée, peut se comprendre simplement comme une référence au saint sous le patronage duquel la collégiale était placée. Elle est, cependant, au regard de l'époque et du fait qu'on ne la trouve pas dans d'autres inscriptions probablement une affirmation de la fidélité des chanoines de la collégiale au pontife romain successeur de Pierre. La collégiale Saint-Pierre du Dorat est un monument remarquable de l'âge roman. La prière y a été assurée par des chanoines cultivés, fidèles à la réforme grégorienne.

⁹⁵ M. DUCHEIN, « Note sur la chronologie de la collégiale du Dorat », *Bulletin monumental*, t. 112, 1954, p. 98. Ces graffiti n'ont pas été trouvés.

⁹⁶ R. FAVREAU, « *Rex, lex, lux, pax...* », *op. cit.*, p. 625-627.

⁹⁷ R. FAVREAU, « Les inscriptions du tympan de la cathédrale de Jaca », *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, année 1996, p. 552, et *id.*, « À propos d'une inscription du tympan de la cathédrale de Jaca (Aragon) », *ibid.*, année 2004, p. 8.